

COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

ARTICLE PARU DANS LE NUMERO 51 D'AVRIL 1989
DU BULLETIN DU CIQ

DOMAINE CHANTERELLE

Au moment où va être prise la décision sur le devenir du Domaine de Chanterelle, il nous semble nécessaire de faire l'historique de celui-ci, car peu de personnes connaissent cet ensemble fondé sur la générosité des marseillais.

1836 : Fondation d'un orphelinat pour les enfants dont les parents sont morts dans les épidémies de choléra.

Le père Fissiaux est chargé par l'évêque de Marseille, d'organiser l'aide déjà apportée par de nombreuses familles de Marseille.

L'OEUVRE DES DAMES DE LA PROVIDENCE POUR LES ORPHELINES DU CHOLERA est ainsi constituée.

Un local est loué Rue du Laurier, on commence à recevoir les enfants. Ce local est devenu trop petit très rapidement.

A ce moment fut acheté, Rue d'Isoard, l'actuel terrain où l'établissement fut alors construit.

Les souscriptions, les quêtes, les démarches en tous genres, permettent alors le financement des travaux. Des familles marseillaises se sentent vraiment partie prenante de cette œuvre.

1872 : RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE par l'Etat.

Les épidémies, les maladies graves de toutes sortes, étant endémiques du fait de la situation de port international de Marseille, il y a toujours des orphelins à aider.

1912 : Ouverture officielle de l'Ecole qui fonctionnait en fait depuis toujours.

1932 à 1970 : Ouverture d'une Ecole Technique préparant au C.A.P. Broderie blanche ou broderie d'Or. Enseignement Ménager. Cette école a fonctionné, préparant au C.A.P. Couture Industrielle jusqu'en 1973, époque où les enfants sont de plus en plus scolarisés à l'extérieur. L'Ecole est remplacée par un S.E.S plus adapté aux besoins des enfants ayant besoin d'une remise à niveau.

1940/45 : C'est la guerre avec des difficultés multiples.

1945/67 : L'œuvre continue à vivre, en améliorant les conditions de vie, création de clubs, scolarisation à l'extérieur, aménagement des locaux, etc...

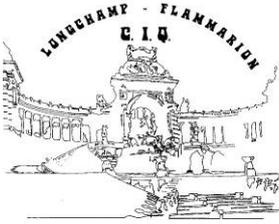
1965 : Après bien des démarches, L'ORPHELINAT DU CHOLERA change de nom et devient : MAISON D'ENFANTS CHANTERELLE.

1967 : Habilitation provisoire à recevoir des MINEURS CONFIES par les services de l'Aide à l'Enfance et les Juges pour enfants.

1973 : Habilitation définitive.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE
C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

1978 : Convention entre le Département et l'Association.

1970/71 : Création des premiers appartements extérieurs à CHANTERELLE. Afin de ne plus imposer à des enfants déjà traumatisés par la vie, les inconvénients de la vie en collectivité, des appartements sont loués peu à peu qui permettent d'installer quelques groupes de 18 enfants en PETIT FOYER.

En petits groupes les enfants se sentent chez eux, prennent part aux responsabilités normales dans une famille.

Ceci permet également d'accueillir des fratries et de ne plus séparer les frères et les sœurs.

1974 : La direction assurée depuis 70 ans par une congrégation religieuse est à la demande de celle-ci passée à une autre direction.

Monsieur DUCROS prend la direction qu'il assurera durant trois ans.

1977 : M. CHOMARD, Educateur Chef à Chanterelle, est alors nommé Directeur et réorganisera complètement l'établissement. Il réalise des travaux de structuration prévus depuis plusieurs années, avec des créations d'appartements autonomes à l'intérieur de Chanterelle.

1979 : Ouverture du home d'enfants : la RUCHETTE à PUYRICARD, pour les plus petits de 3 à 6 ans. Ce bâtiment situé sur les lieux de la colonie de vacances, était occupé par les religieuses anciennes, ayant travaillé à Chanterelle. Leur départ a libéré les locaux qui, après transformations nécessaires ont pu accueillir les enfants.

1979/81 : REORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT : Essai de séparation en deux structures d'accueil différentes.

CHANTERELLE ACTUELLEMENT comprend :

- 78 enfants en appartements intérieurs à l'établissement.

- 6 enfants en un appartement extérieur (Fratie)

et deux appartements adolescentes (12 à 18 ans)

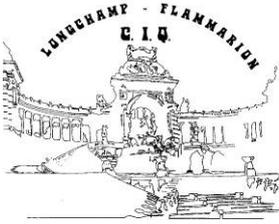
Une vingtaine d'éducateurs et une quinzaine de personnes pour l'entretien et les services administratifs.

La Commission des Enquêtes du C.I.Q.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 53 AVRIL 1990

CHANTERELLE

DE L'ORPHELINAT A LA MAISON D'ENFANTS

Le 23 Décembre 1989, les marseillais ont appris par voie d'affichage sur les murs du Bd Camille Flammarijon de la Maison d'Enfants de Chanterelle, qu'un permis de démolir avait été accordé le 17 Novembre 1988, et qu'un permis de construire, délivré en date du 6 Décembre 1989, autorisait la construction de 29 952 m² de plancher.

La décision est prise : "l'îlot Chanterelle", qualifié maintenant ainsi par les promoteurs, doit céder la place aux "Résidences du Palais Longchamp".

L'édifice doit être démolit, les arbres doivent tomber, le béton de près de 30 000 m² de construction étouffera le quartier.

"Marseille fière de son passé" sera amputée d'un des plus beaux témoins de la générosité et de la solidarité des marseillais, après les épouvantables épidémies de choléra de 1835, décimant la population marseillaise qui marque le pas par un sursaut de pitié. Notre C.I.Q. Longchamp, a su sensibiliser l'opinion des habitants du quartier en présentant en temps opportun, et à plusieurs reprises dans les bulletins trimestriels de "Mon Quartier", l'histoire de cette œuvre. Œuvre des Dames de la Providence, créée en 1836 par Monseigneur de Mazenod, pour les orphelines pauvres victimes du choléra, dont l'aide fut confiée à l'Abbé Fissiaux.

Les riverains se sont constitués en Association de Défense dès qu'ils ont appris la menace qui planait sur la propriété. Aussi remercient-ils vivement tous les membres du bureau pour toute l'aide qu'ils leur apporte pour la sauvegarder.

1836, l'Abbé Fissiaux, lors d'un prône auprès de ses paroissiens s'écrie : "Il ne faut pas compter sur la Ville pour recevoir des fonds". Les gens ont compris ; il pourra acheter un terrain sur la butte Haute Rotonde, aujourd'hui rue du Commandant Mages, et y construira un orphelinat (encore présent ce jour). Ce n'est pas l'argent de la Ville qui a permis cela, mais l'argent des marseillais. Oui, ces marseillais comme nous les connaissons encore aujourd'hui, à forte grandeur d'âme, qui feront des dons et des legs. Ainsi naîtront les "Dames de la Providence".

Dames de la Providence. Cette dénomination aujourd'hui est surannée paraît-il. Le marketing réclame un nom présentant mieux. Pour vous aussi on veut effacer votre mémoire, votre passé glorieux, honnête, tout empreint de probité. Les affairistes veulent votre fin. L'histoire de Marseille, avec sa générosité, sa solidarité, représentée par votre nom, et témoignée par cette propriété de Chanterelle, nous ne permettrons pas qu'elle s'éteigne sous la pioche des démolisseurs, nous mettrons tout en œuvre pour tout sauvegarder, parc et bâtisse.

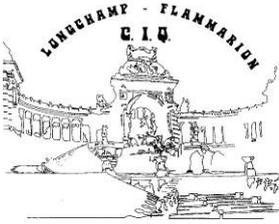
Notre action s'est trouvée récompensée quand le Mardi 20 Février, en ouvrant les pages de la presse locale, nous avons pu lire que le Conseil d'Administration de Chanterelle décidait de "geler momentanément, dans un premier temps, le projet".

Nous voulons croire que le cœur des affairistes avait eu un remord et qu'il consentait à battre pour le bien-être des enfants déshérités, et pour que subsiste aux yeux des français (la presse nationale défrayait la chronique avec l'affaire immobilière), une bonne image

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

de marque des marseillais qui, pour la grande majorité, veulent perpétuer la grandeur de la Ville qu'ils aiment.

1990, ce projet de construction doit être annulé.

Quelle joie si nous apprenions que la Ville a retiré son autorisation de démolir ! Combien serions-nous heureux de voir que les recours en annulation que nous avons déposés, conjointement avec les éducateurs de la Maison d'Enfants et des Ecologistes, n'auraient plus raison d'être ! Hélas, pour l'instant ces recours poursuivent encore leur action.

En fait, la sauvegarde de la propriété, le devenir de Chanterelle, doivent passer par l'élaboration d'un projet de restructuration.

C'est pourquoi le Comité "Chanterelle, Avenir, Performance" va naître. Il permettra à tous ceux qui sont conscients que la solution ne se trouvera pas dans la vente de la propriété, de venir siéger dans des commissions de pédagogie, de finance, d'immobilier, chargées d'apporter le résultat final d'une lutte engagée par les éducateurs et notre Association pour que les enfants puissent être accueillis dans un édifice existant, restructuré, pour connaître les meilleures conditions de vie et d'hygiène, dans un parc conservé, amélioré, ouvert au public comme nous l'espérons, et véritable poumon du quartier.

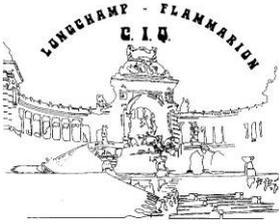
Ainsi le témoin d'une partie de notre belle histoire marseillaise subsistera, embelli, enrichi, autour de murs d'enceinte rénovés, et qui nous permettront de qualifier, cette fois à juste titre, de "grande sérénité", empruntant ce qualificatif aux promoteurs...

L'Association de Défense des Riverains de Chanterelle

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 62 JUIN 1995

Lettre ouverte à notre prochain maire

"CHANTERELLE" Les besoins du quartier Longchamp-Flammariion

Objet:

Permettez-nous d'attirer votre attention sur le devenir du site de Chanterelle (Boulevard C. Flammariion / Rue Louis Grobet)

Ce terrain de 1,4 hectares va être prochainement libéré puisque les enfants bénéficiaires de l'association "Les Dames de la Providence" vont être hébergés en "logements urbains".

Vous savez que notre quartier, comme d'ailleurs tout le premier arrondissement souffre d'une pénurie grave d'équipements. Il semble que ce terrain, peu bâti en centre urbain puisse d'une façon quasi providentielle (c'est le cas de le dire) accueillir ces équipements à condition que la ville en ait la détermination.

Une étude est à faire en liaison avec l'association, propriétaire.

Proposition

Compte tenu de la taille de ce terrain et des besoins des habitants du centre ville et plus particulièrement de ce quartier, je me permets de vous suggérer les affectations suivantes :

- * L'espace boisé existant doit rester un espace vert et devenir un jardin public.
- * Création d'une maison de quartier ou d'une maison pour tous
- * Un gymnase et des équipements sportifs
- * Une crèche
- * Une école maternelle et primaire pour désengorger les écoles du quartier
- * Un parc de stationnement à destination des riverains pour favoriser l'habitat.
- * Après ces équipements de première nécessité, il restera peut-être un peu de place pour accueillir des services sociaux ou des services administratifs de la ville de Marseille.

La première démarche est me semble-t-il de rétablir de toute urgence la réservation foncière que la ville avait sagement posée sur ce terrain en son temps et moins sagement enlevée un peu plus tard.

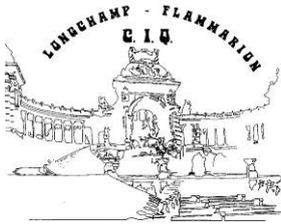
Il y a urgence à intervenir au nom de l'intérêt collectif pour éviter que ce terrain à vocation associative et sociale ne soit détourné de ce but pour enrichir quelque spéculateur foncier.

Cette demande est, nous semble-t-il de la plus haute importance pour le devenir du quartier. Elle s'inscrit également dans le sens d'une politique de réhabilitation du centre ville.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARIJON

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 67 JANVIER 1997

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ DU 21 OCTOBRE 1996

Premier arrondissement

M. ROATTA prend ensuite la parole

Il précise que le premier arrondissement est très défavorisé en ce qui concerne les équipements. Il s'attache à défendre auprès de la mairie centrale une politique d'équipement pour cet arrondissement. Par exemple, le centre VELTEN : création d'un stade pour fin 97

Il précise également qu'il n'y aura plus de forains au chapitre

Chanterelle :

En ce qui concerne Chanterelle, **M. ROATTA** précise que la ville ne veut pas que ce terrain soit livré aux promoteurs.

Sur ce point, **M. BLUM** ajoute que dans la mandature municipale précédente, il était au côté des combats des riverains pour que ce terrain ne soit pas livré aux promoteurs. Il faut rappeler que l'association des riverains de Chanterelle a obtenu que le permis de construire obtenu par un promoteur soit annulé.

M. BLUM précise qu'il est actuellement en négociation avec l'association des Dames de la Providence pour l'achat du terrain. L'ensemble du site de 1,4 ha coûte environ 10 millions de francs. La mairie propose un échange à l'association qui souhaite réaliser des petites unités pour l'accueil de ses bénéficiaires.

L'objectif de la municipalité, lorsqu'elle aura acquis la maîtrise du foncier, est de réaliser des constructions neuves.

Equipements polyvalents, maison pour tous, garderie, écoles, crèche...

En tout cas pas d'opération de logement.

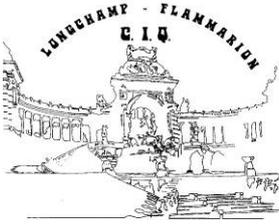
Le CIQ souhaite, bien entendu, participer à la concertation sur l'équipement du site.

M. ARMOGATHE fait observer qu'il va falloir faire très vite, car le terrain serait semble-t-il libéré en 97.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 71 NOVEMBRE 1999
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ
DU 28 OCTOBRE 1999

CHANTERELLE :

Intervention de Monsieur BLUM :

Monsieur BLUM confirme que la municipalité a placé une réservation foncière sur la totalité du site de CHANTERELLE. Cette réservation est inscrite, ainsi que nous l'avons constaté, sur le prochain plan d'occupation des sols. La ville est bénéficiaire de cette réservation dans le but d'implanter les équipements qui font tant défaut dans le premier arrondissement. Des premières études sont déjà en cours et le premier budget se dessine :

10 millions pour l'achat du terrain ; autant pour les démolitions nécessaires ; 50 millions pour les travaux. La mise en place d'une réservation foncière sur le POS constitue une garantie sérieuse sur le devenir de ce terrain, même en cas de changement de municipalité.

Monsieur PRUNET, Président de l'association de défense des riverains de Chanterelle, prend alors la parole pour remercier Monsieur BLUM d'avoir suivi ce dossier depuis aussi longtemps et exprime sa gratitude et sa satisfaction de le voir aboutir dans le sens souhaité par la population.

Le C.I.Q. s'associe à ces remerciements et demande à la municipalité d'être associé à la programmation des équipements nécessaires à implanter sur ce site.

Nous savons la pénurie d'équipements de proximité dont souffre le quartier comme d'ailleurs tous le centre ville (écoles, maison de quartier, espace vert, lieu de sport, etc.)

Monsieur BLUM et Monsieur ROATTA acceptent cette demande et confirment qu'à l'issue de ces premières études de programmation, des réunions dans ce sens seront programmées en y associant le C.I.Q. et les autres associations concernées.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 72 JUIN 2000

CHANTERELLE

Vaste sujet...

Depuis de nombreuses années, le CIQ s'intéresse à ce site.
Espace de verdure au milieu de notre quartier.

Bref rappel historique.

Le terrain a été acheté au moyen des dons des Marseillais pour permettre à une congrégation religieuse d'accueillir d'orphelins.

Depuis les choses ont changé, l'association s'est plus ou moins laïcisée et accueille des enfants au moyen de prix de journée payés par la DDASS.

Cette fonction sociale était en quelque sorte une continuité.

Elle était protégée de la spéculation par une réservation foncière.

Un jour, coup de tonnerre dans le quartier, un permis de construire est accordé sur le terrain.

La réservation foncière avait volé en éclat !

Comment le promoteur avait-il pu s'y prendre à l'époque pour convaincre les élus que son intérêt valait bien l'intérêt public ?

Nous ne le saurons sans doute jamais !

Une association de riverains s'est formée. Le permis de construire a été annulé, jusqu'à une décision irrévocable :

Celle de la cour de cassation.

Nous avons informé la Mairie du souhait des habitants de voir ce terrain protégé d'une opération spéculative parce que notre quartier manque d'équipements collectifs en fonction de sa population.

Les élus nous ont suivis.

Aujourd'hui sur le nouveau P.O.S. le terrain se trouve protégé par une réservation foncière.

Elle porte le numéro : 60/300.

Elle indique que quoi qu'il arrive, ce terrain est destiné à des équipements sociaux.

Aujourd'hui, cette situation nous rassure, mais « chat échaudé... »
Nous restons attentifs et sur nos gardes.

Nous demandons à la Mairie de secteur et à la Mairie centrale d'être associés à la programmation pour le jour où la Mairie devra acheter le terrain et qu'il sera question d'y installer les équipements manquants.

Nous souhaitons parler :

- ❖ de maison de quartier,
- ❖ de crèche,
- ❖ d'une école maternelle,
- ❖ d'une école primaire

- ❖ de maintenir les espaces verts

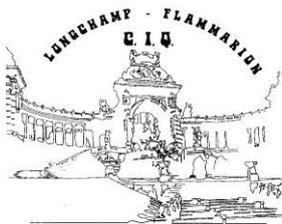
Eventuellement

- ❖ d'un parking pour les riverains.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARIJON

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 73 NOVEMBRE 2000
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ
DU 26 OCTOBRE 2000

Chanterelle : Le dossier Chanterelle reste une préoccupation majeure du C.I.Q. Nous avons œuvré pour que ce site soit remis en réservation sur le plan d'occupation des sols ; ce qui a été fait. Ce dossier avance et il semble que l'acquisition du terrain par la ville soit en cours de réalisation. Nous renouvelons notre désir de participer en temps voulu à la programmation des équipements. Sur ce point, M. BLUM nous fera une déclaration.

Chanterelle : Monsieur BLUM réaffirme que la réservation foncière placée au POS sur ce terrain concerne des équipements publics. L'achat du terrain est en cours par la ville. Une partie sera fournie sous la forme de dations d'appartements à l'association « les Dames de la Providence », et le reste de la valeur du terrain sera payé à l'association. Madame LOTA précise qu'il ne reste plus que deux sites à trouver pour finir de placer les enfants de Chanterelle.

En ce qui concerne la programmation des équipements à installer sur le site, nous avons déjà exprimé notre souhait d'être consultés. Madame SPAGNOLO rappelle que les écoles du quartier sont saturées (maternelles et primaires). Madame LOTA confirme qu'un établissement scolaire semble nécessaire. Les élus responsables nous confirment que nous serons associés à cette programmation en temps voulu.



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 78 JUIN 2003
RENCONTRE LE 31 MARS 2003 AVEC
M. ROATTA, Mme LOTA et M. BLUM

CHANTERELLE

Nous avons pris acte que le terrain de Chanterelle était maintenant acquis par la ville et M. ROATTA a demandé à son directeur de cabinet de nous communiquer la délibération. Nous l'en remercions.

Nous attirons son attention sur le fait que le portail de Chanterelle est ouvert en permanence dans la journée. Les locaux étant maintenant vides de toute occupation, il serait souhaitable de prendre toutes dispositions pour éviter qu'ils ne soient squattés avant le démarrage du projet.

La réussite de ce projet est liée à l'action persévérante du CIQ et de l'association des riverains de Chanterelle et à l'écoute bienveillante et efficace de trois personnalités politiques du quartier :

- Madame Marie Louis LOTA
- Monsieur Jean ROATTA
- Et Monsieur Roland BLUM.

Au cours de la dernière assemblée générale du CIQ en novembre 2002, Monsieur BLUM nous a annoncé que la réunion de concertation sur le contenu du projet de Chanterelle avec le C.I.Q. aurait lieu.

Madame LOTA nous a confirmé qu'un équipement scolaire comprenant une crèche, une maternelle et un primaire était déjà programmé.

Monsieur BLUM précise en outre qu'une véritable concertation avec les habitants par le canal du CIQ aurait lieu pour le reste de la programmation.

Nous pouvons espérer que cette réunion de concertation interviendra tout de suite après l'été (septembre ou octobre)

M. BLUM confirme que la vocation sociale de ce terrain est incontournable. Qu'il n'y sera faite aucune opération de promotion, mais des équipements sociaux ou collectifs.

Nous rappellerons que le C.I.Q. a toujours prôné la réalisation sur ce terrain de ces équipements qui font cruellement défaut dans notre quartier.

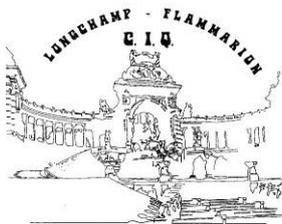
Nous souhaitons la réalisation :

- d'une maison de quartier (nous rappelons que le 1^{er} arrondissement de Marseille n'a qu'une seule maison de quartier à la rue Sénac)
- un espace de jeux pour les jeunes ;
- bien entendu conserver un espace vert dans la partie boisée ;
et si cela est possible encore, la création d'un parking de proximité.

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE

C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P



COMITE D'INTERET DE QUARTIER LONGCHAMP – FLAMMARION

Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et communes environnantes, reconnu d'utilité publique

BULLETIN 81 janvier 2005 EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ DU 6 novembre 2004

CHANTERELLE

Le CIQ est vigilant sur ce site depuis de très nombreuses années.

A titre d'information, vous pouvez relire les pages des anciens bulletins pour trouver tous les articles sur ce sujet.

Un bref rappel historique, puis l'état actuel du dossier permettent de maintenir l'information des riverains à jour.

Vous devez vous rappeler que ce terrain d'1,4 ha a été acheté par une association caritative pour y installer une institution à caractère social grâce à la contribution volontaire des Marseillais.

Sur cette base, les riverains de Chanterelle ont fait échouer un permis de construire pour une opération immobilière strictement mercantile.

Grâce à l'écoute bienveillante de trois élus : Mme LOTA, M. ROATTA et M. BLUM, nous avons pu obtenir que ce site soit affecté à des équipements de quartier et de proximité.

M. ROATTA qui conduit la concertation avec le CIQ nous a montré une première maquette il y a environ un an et demi.

Depuis, des articles de journaux ont éveillé notre inquiétude :

La maison de quartier avait disparu de la programmation.

Au cours d'une rencontre avec M. GAUDIN nous avons posé la question du programme : la maison de quartier était oubliée...

Effectivement, la délibération du conseil municipal du 24 mars 2004 a approuvé le programme suivant :

Un bâtiment scolaire comprenant notamment 4 classes de maternelles et 5 classes élémentaires

Une maison de l'enfant

Un équipement sportif comprenant notamment un gymnase

Des espaces extérieurs, un bassin de rétention, des locaux pour le service du nettoyage

Une crèche de 40 lits

Un parking de 400 places environ.

Le détail est dans le compte rendu de cette délibération qui est un document d'ordre public et consultable par tous les citoyens.

Oui : tout ce programme est utile et nécessaire

Oui : il fait partie des besoins du quartier et de la ville.

Mais où est passée la maison de quartier ?

Nous avons alors alerté nos trois élus de référence sur ce dossier qui sont immédiatement intervenus pour réparer cet oubli

La mairie centrale a répondu le phasage suivant :

Installation d'un parking provisoire payant de surface au début des travaux du bd Longchamp

1^{ère} tranche : bassin de rétention et parkings

2^{ème} tranche : Ecoles maternelles, primaires, crèche et maison d'enfants

3^{ème} tranche : équipement sportif de proximité et maison de quartier.

La maison de quartier est revenue et je tiens particulièrement à remercier nos trois élus.

Si l'ordre des tranches paraît raisonnable, il nous faut cependant rester vigilants pour que « 3^{ème} tranche » ne signifie pas « calendes grecques »

Pour le parking qui est en 1^{ère} tranche, nous devons encore nous faire entendre auprès de la ville pour que ce soit le plus possible un parking à destination des riverains :

Location de places au mois et pourquoi pas boxes à la vente ?

Président Michel COULANGE

SIEGE : L'ALERTE – 99, RUE CONSOLAT – 13001 MARSEILLE
C.C.P. MARSEILLE 3388.59 P